



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

APPERTON

05 Juin 2024

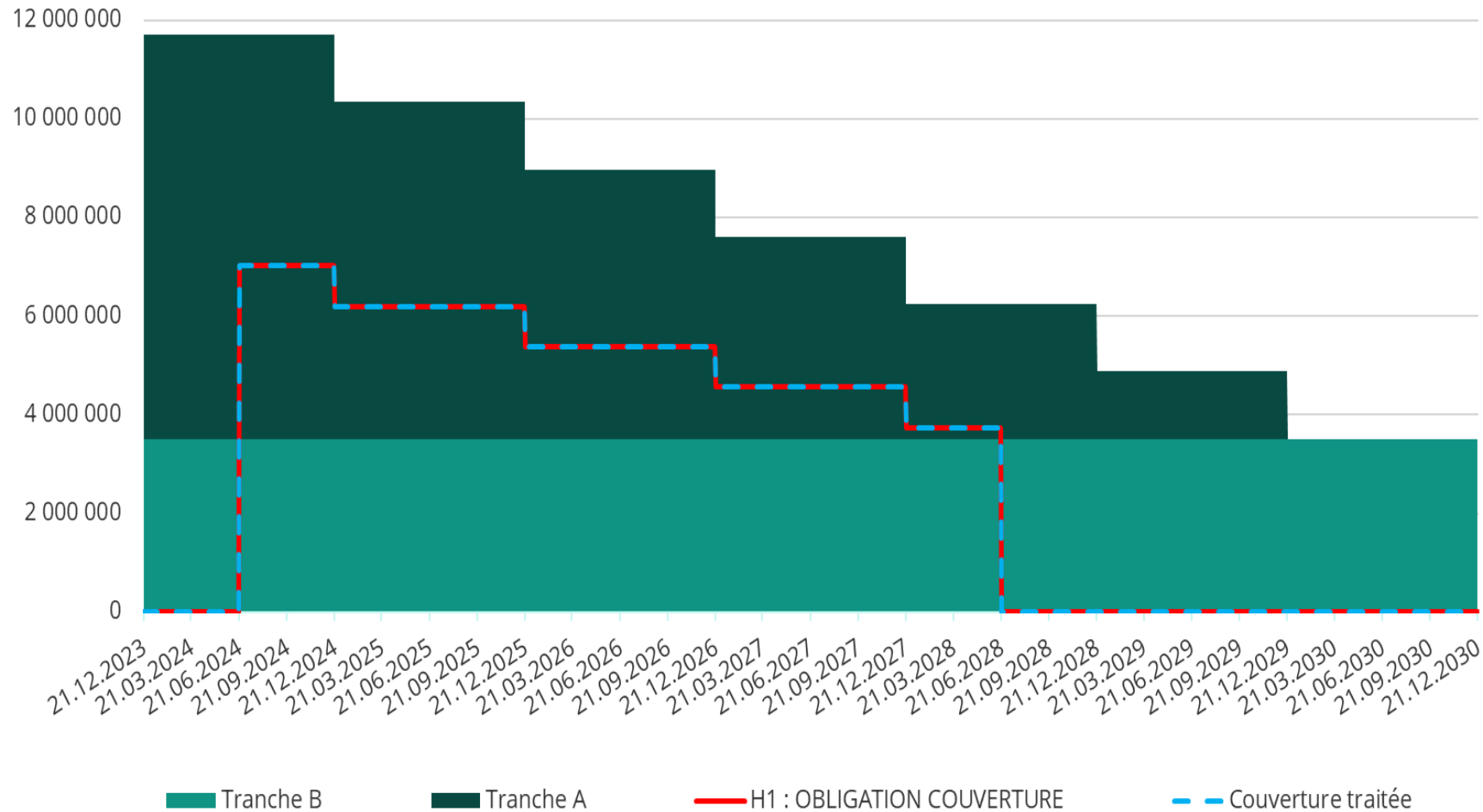


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 5,42% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 5,42% à 4 ans.

Répartition bancaire :
ARKEA 100%.

Obligation de couverture

Financements :

Prêteurs : CM ARKEA, SG, CE IDF

Tranche A : €8'190'000, tiré le 21/12/2023, amort. linéaire annuel, échéance 21/12/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%

Tranche B : €3'510'000, tiré le 21/12/2023, amort. In fine, échéance 21/12/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,90%.

Crédit CAPEX Confirmé : €2'700'000 : Non pris en compte dans l'analyse

Crédit CAPEX Non Confirmé : €7'000'000 : Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans **un délai de six (6) mois** à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un **notionnel d'au moins 60%** (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition couvrant l'Emprunteur contre une hausse de **l'EURIBOR 3 mois** de plus de cent cinquante **(150) points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une durée **d'au moins quatre (4) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné**, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture. → **21/06/2024**

Banques de couverture : CM ARKEA, SG, CE IDF

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : ARKEA

Cours d'exercice : 5,42% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 22/05/2024

Date de début : 21/06/2024

Date de fin : 21/06/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €7'020'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 21/06/2028 : **0,058%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€12'672**.

Primes à payer

Couverture ARKEA

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
19.06.2024	21.06.2024	23.09.2024	23.09.2024	7 020 000	1 063,14	-11 609,15
19.09.2024	23.09.2024	23.12.2024	23.12.2024	7 020 000	1 029,21	-10 579,94
19.12.2024	23.12.2024	21.03.2025	21.03.2025	6 201 000	879,16	-9 700,78
19.03.2025	21.03.2025	23.06.2025	23.06.2025	6 201 000	939,11	-8 761,67
19.06.2025	23.06.2025	22.09.2025	22.09.2025	6 201 000	909,14	-7 852,53
18.09.2025	22.09.2025	22.12.2025	22.12.2025	6 201 000	909,14	-6 943,40
18.12.2025	22.12.2025	23.03.2026	23.03.2026	5 382 000	789,06	-6 154,34
19.03.2026	23.03.2026	22.06.2026	22.06.2026	5 382 000	789,06	-5 365,28
18.06.2026	22.06.2026	21.09.2026	21.09.2026	5 382 000	789,06	-4 576,21
17.09.2026	21.09.2026	21.12.2026	21.12.2026	5 382 000	789,06	-3 787,15
17.12.2026	21.12.2026	22.03.2027	22.03.2027	4 563 000	668,99	-3 118,17
18.03.2027	22.03.2027	21.06.2027	21.06.2027	4 563 000	668,99	-2 449,18
17.06.2027	21.06.2027	21.09.2027	21.09.2027	4 563 000	676,34	-1 772,84
17.09.2027	21.09.2027	21.12.2027	21.12.2027	4 563 000	668,99	-1 103,86
17.12.2027	21.12.2027	21.03.2028	21.03.2028	3 744 000	548,91	-554,94
17.03.2028	21.03.2028	21.06.2028	21.06.2028	3 744 000	554,94	0

Prime lissée 0.058%

Total à payer 12 672

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitee
				Amort.	CRD	Amort.	CRD				
19/12/2023	21/12/2023	21/03/2024	21/03/2024	0	8 190 000	0	3 510 000	11 700 000		0	0
19/03/2024	21/03/2024	21/06/2024	21/06/2024	0	8 190 000	0	3 510 000	11 700 000		0	0
19/06/2024	21/06/2024	23/09/2024	23/09/2024	0	8 190 000	0	3 510 000	11 700 000	60%	7 020 000	7 020 000
19/09/2024	23/09/2024	23/12/2024	23/12/2024	0	8 190 000	0	3 510 000	11 700 000	60%	7 020 000	7 020 000
19/12/2024	23/12/2024	21/03/2025	21/03/2025	1 365 000	6 825 000	0	3 510 000	10 335 000	60%	6 201 000	6 201 000
19/03/2025	21/03/2025	23/06/2025	23/06/2025	0	6 825 000	0	3 510 000	10 335 000	60%	6 201 000	6 201 000
19/06/2025	23/06/2025	22/09/2025	22/09/2025	0	6 825 000	0	3 510 000	10 335 000	60%	6 201 000	6 201 000
18/09/2025	22/09/2025	22/12/2025	22/12/2025	0	6 825 000	0	3 510 000	10 335 000	60%	6 201 000	6 201 000
18/12/2025	22/12/2025	23/03/2026	23/03/2026	1 365 000	5 460 000	0	3 510 000	8 970 000	60%	5 382 000	5 382 000
19/03/2026	23/03/2026	22/06/2026	22/06/2026	0	5 460 000	0	3 510 000	8 970 000	60%	5 382 000	5 382 000
18/06/2026	22/06/2026	21/09/2026	21/09/2026	0	5 460 000	0	3 510 000	8 970 000	60%	5 382 000	5 382 000
17/09/2026	21/09/2026	21/12/2026	21/12/2026	0	5 460 000	0	3 510 000	8 970 000	60%	5 382 000	5 382 000
17/12/2026	21/12/2026	22/03/2027	22/03/2027	1 365 000	4 095 000	0	3 510 000	7 605 000	60%	4 563 000	4 563 000
18/03/2027	22/03/2027	21/06/2027	21/06/2027	0	4 095 000	0	3 510 000	7 605 000	60%	4 563 000	4 563 000
17/06/2027	21/06/2027	21/09/2027	21/09/2027	0	4 095 000	0	3 510 000	7 605 000	60%	4 563 000	4 563 000
17/09/2027	21/09/2027	21/12/2027	21/12/2027	0	4 095 000	0	3 510 000	7 605 000	60%	4 563 000	4 563 000
17/12/2027	21/12/2027	21/03/2028	21/03/2028	1 365 000	2 730 000	0	3 510 000	6 240 000	60%	3 744 000	3 744 000
17/03/2028	21/03/2028	21/06/2028	21/06/2028	0	2 730 000	0	3 510 000	6 240 000	60%	3 744 000	3 744 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traîtée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD				
19/06/2028	21/06/2028	21/09/2028	21/09/2028	0	2 730 000	0	3 510 000	6 240 000		0	0
19/09/2028	21/09/2028	21/12/2028	21/12/2028	0	2 730 000	0	3 510 000	6 240 000		0	0
19/12/2028	21/12/2028	21/03/2029	21/03/2029	1 365 000	1 365 000	0	3 510 000	4 875 000		0	0
19/03/2029	21/03/2029	21/06/2029	21/06/2029	0	1 365 000	0	3 510 000	4 875 000		0	0
19/06/2029	21/06/2029	21/09/2029	21/09/2029	0	1 365 000	0	3 510 000	4 875 000		0	0
19/09/2029	21/09/2029	21/12/2029	21/12/2029	0	1 365 000	0	3 510 000	4 875 000		0	0
19/12/2029	21/12/2029	21/03/2030	21/03/2030	1 365 000	0	0	3 510 000	3 510 000		0	0
19/03/2030	21/03/2030	21/06/2030	21/06/2030	0	0	0	3 510 000	3 510 000		0	0
19/06/2030	21/06/2030	23/09/2030	23/09/2030	0	0	0	3 510 000	3 510 000		0	0
19/09/2030	23/09/2030	23/12/2030	23/12/2030	0	0	0	3 510 000	3 510 000		0	0
19/12/2030	23/12/2030	21/03/2031	21/03/2031	0	0	3 510 000	0	0		0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2 184
-------------	-------

ARKEA

Economies totales	29 956
--------------------------	---------------

Taux/Prix sans marge bancaire	9 865
-------------------------------	-------

Prix avec marge bancaire standard *	42 628
-------------------------------------	--------

Marge bancaire standard (15 points de base) *	32 763
---	--------

Prix final	12 672
------------	--------

Marge finale	2 807
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 15 à 20 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 15 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

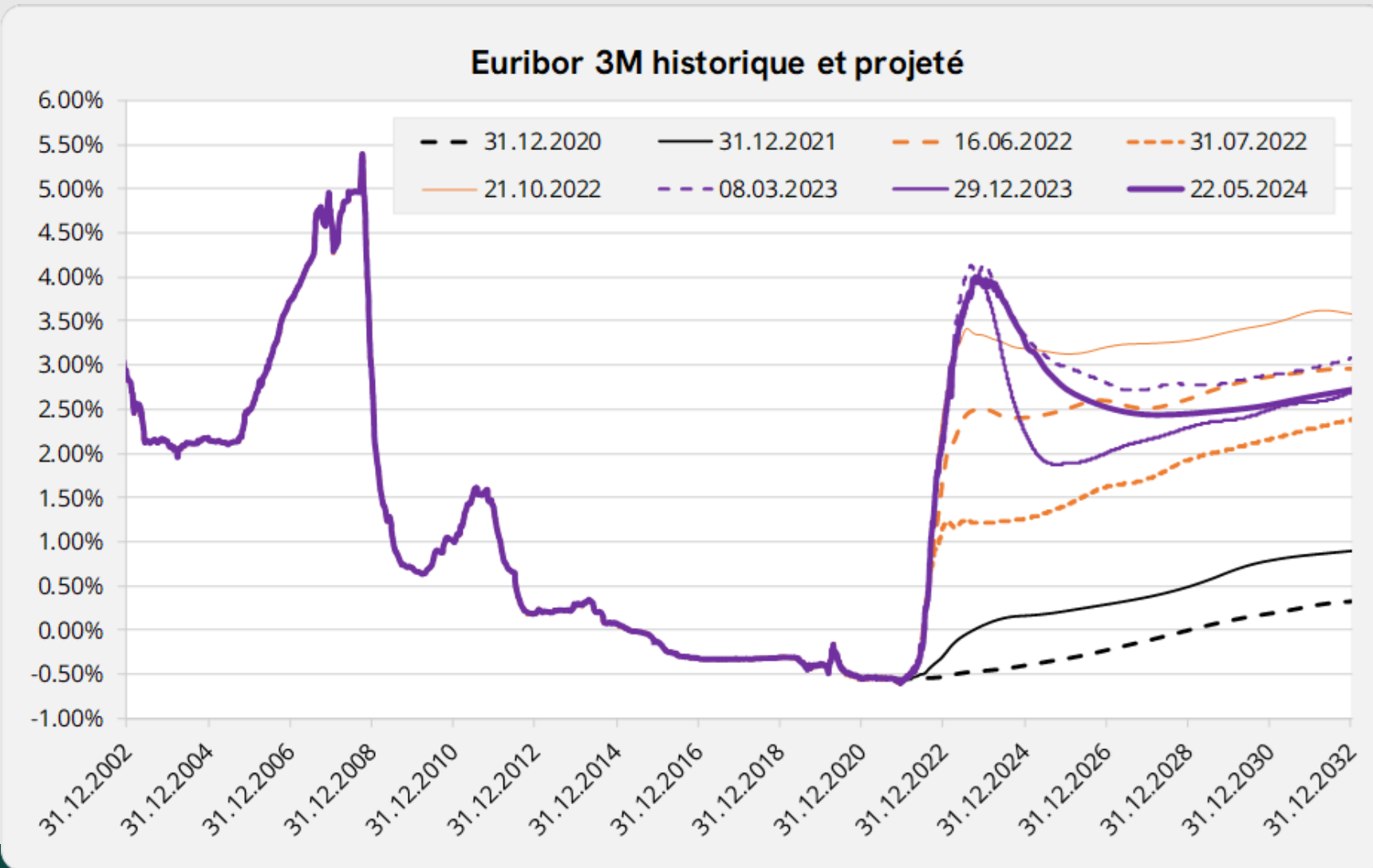
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus



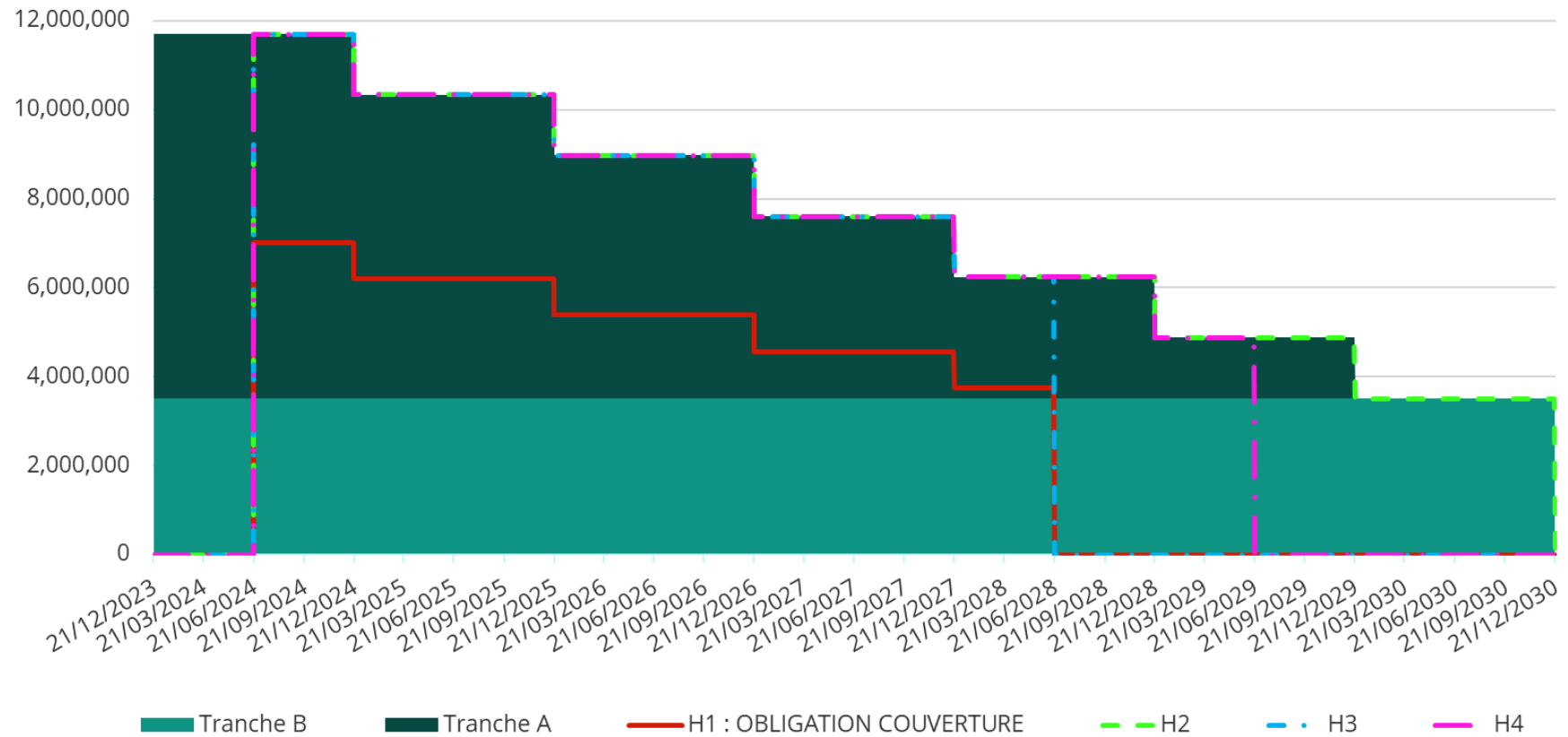
APPERTON

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

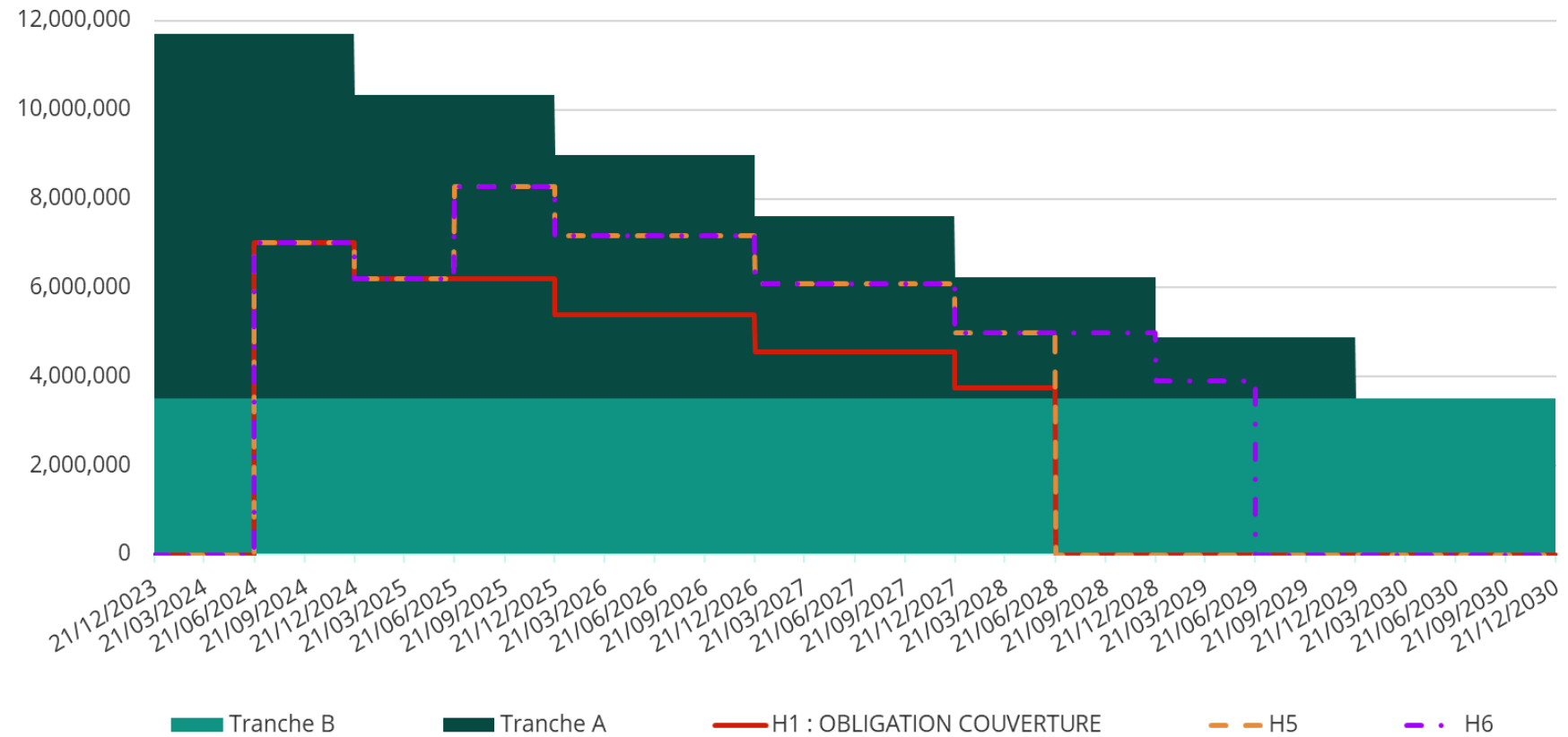
Données de marché (22/05/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	2,184	4,808
Swap sans Floor	2.63%	2.59%
Swap avec Floor	2.74%	2.72%
Cap 0% annualisé	2.74%	2.72%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	7,020,000	11,700,000	11,700,000	11,700,000	7,020,000	7,020,000
Notionnel au 21/06/2025	6 201 000	10 335 000	10 335 000	10 335 000	8 268 000	8 268 000
Début de période	21/06/2024	21/06/2024	21/06/2024	21/06/2024	21/06/2024	21/06/2024
Fin de période	21/06/2028	21/12/2030	21/06/2028	21/06/2029	21/06/2028	21/06/2029
Valeur 1bp en EUR	2,184	4,808	3,640	4,204	2,689	3,140
Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.74%	2.72%	2.76%	2.74%	2.71%	2.69%
Taux financement Max	2.74%	2.72%	2.76%	2.74%	2.71%	2.69%
Cap 2.5% annualisé	0.69%	0.74%	0.70%	0.72%	0.68%	0.70%
Taux financement Max	3.19%	3.24%	3.20%	3.22%	3.18%	3.20%
Cap 3% annualisé	0.43%	0.50%	0.44%	0.47%	0.44%	0.47%
Taux financement Max	3.43%	3.50%	3.44%	3.47%	3.44%	3.47%
Cap 3.5% annualisé	0.27%	0.33%	0.27%	0.30%	0.28%	0.31%
Taux financement Max	3.77%	3.83%	3.77%	3.80%	3.78%	3.81%
Cap 5.416% annualisé*	0.11%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5.53%					
Prime des options en EUR						
Cap 0%	584,900	1,210,900	945,300	1,074,500	684,600	785,800
Cap 2.5%	146,700	328,400	238,900	281,000	172,500	204,800
Cap 3%	93,000	221,800	151,900	184,300	111,400	136,300
Cap 3.5%	57,400	149,000	93,800	118,900	70,700	90,100
Cap 5.416%*	23,800	-	-	-	-	-

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
19/06/2024	21/06/2024	23/09/2024	23/09/2024	7,020,000	11,761	-160,739
19/09/2024	23/09/2024	23/12/2024	23/12/2024	7,020,000	11,386	-149,353
19/12/2024	23/12/2024	21/03/2025	21/03/2025	6,201,000	9,726	-139,627
19/03/2025	21/03/2025	23/06/2025	23/06/2025	6,201,000	10,389	-129,238
19/06/2025	23/06/2025	22/09/2025	22/09/2025	8,268,000	13,410	-115,828
18/09/2025	22/09/2025	22/12/2025	22/12/2025	8,268,000	13,410	-102,418
18/12/2025	22/12/2025	23/03/2026	23/03/2026	7,176,000	11,639	-90,779
19/03/2026	23/03/2026	22/06/2026	22/06/2026	7,176,000	11,639	-79,140
18/06/2026	22/06/2026	21/09/2026	21/09/2026	7,176,000	11,639	-67,501
17/09/2026	21/09/2026	21/12/2026	21/12/2026	7,176,000	11,639	-55,862
17/12/2026	21/12/2026	22/03/2027	22/03/2027	6,084,000	9,868	-45,994
18/03/2027	22/03/2027	21/06/2027	21/06/2027	6,084,000	9,868	-36,126
17/06/2027	21/06/2027	21/09/2027	21/09/2027	6,084,000	9,976	-26,150
17/09/2027	21/09/2027	21/12/2027	21/12/2027	6,084,000	9,868	-16,282
17/12/2027	21/12/2027	21/03/2028	21/03/2028	4,992,000	8,097	-8,186
17/03/2028	21/03/2028	21/06/2028	21/06/2028	4,992,000	8,186	0

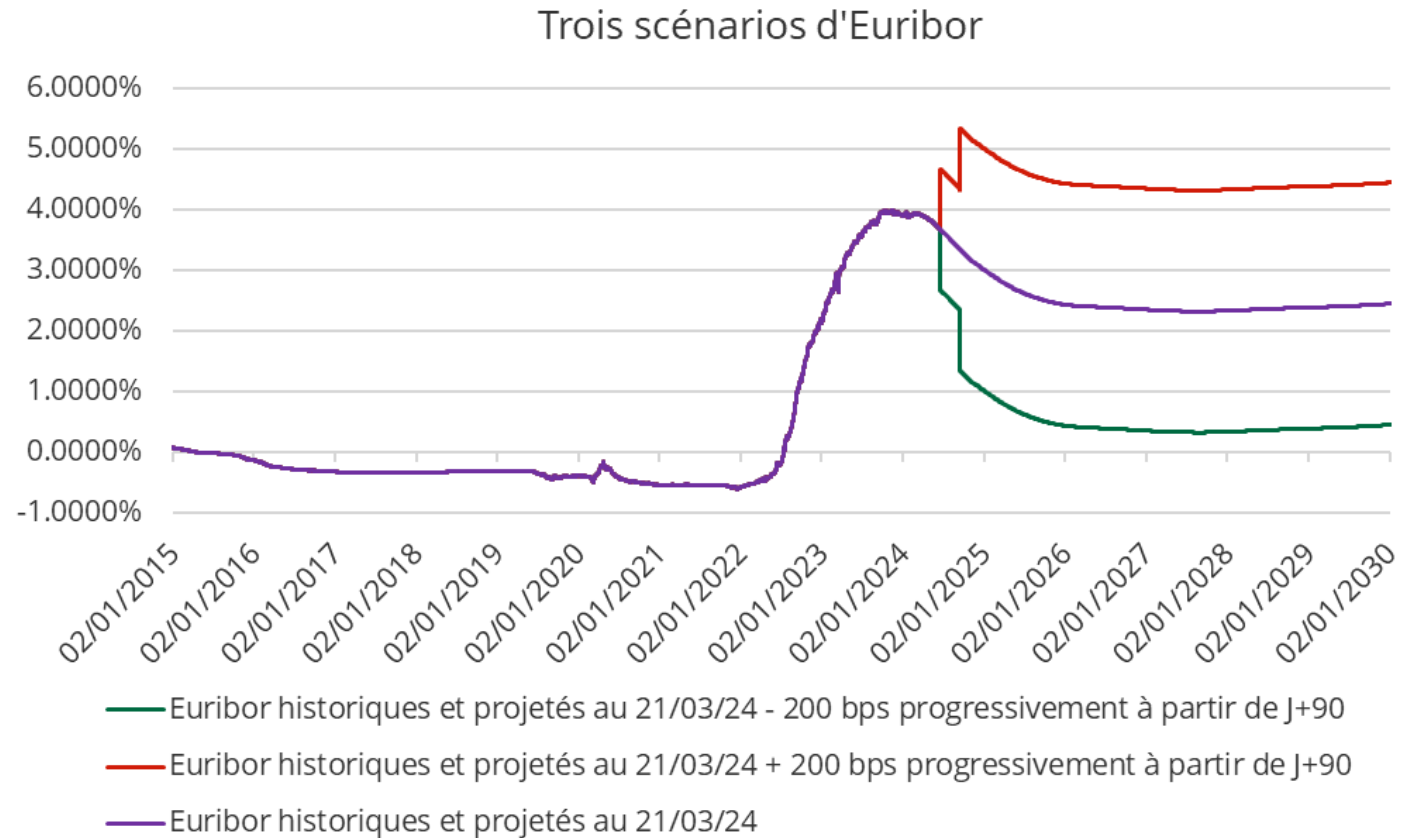
Prime lissée 0.68%

Total à payer 172,500

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

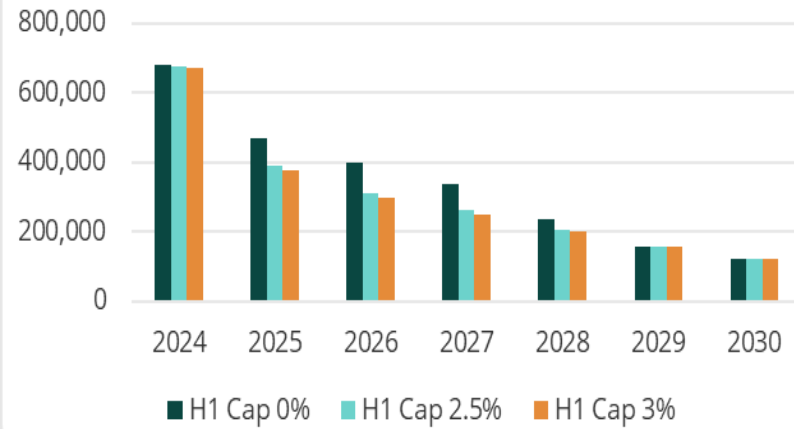
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,40%** (Tranche A), la marge de crédit de **2,90%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

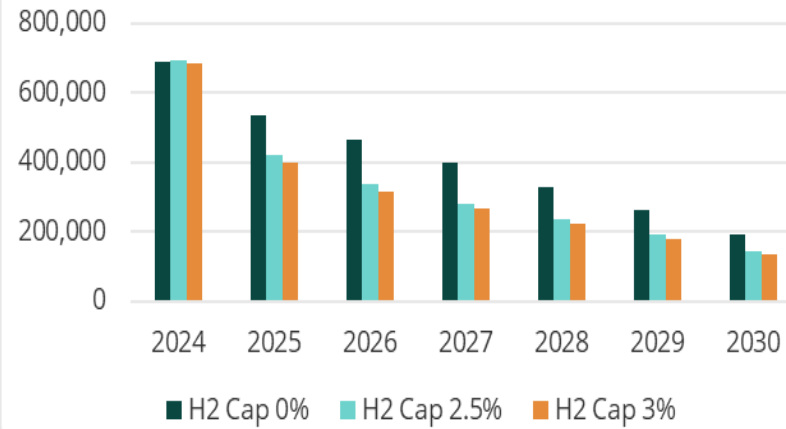


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

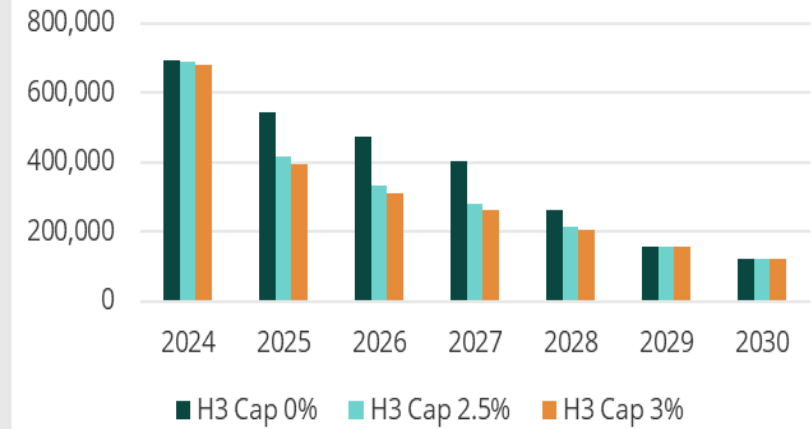
STRATEGIE H1



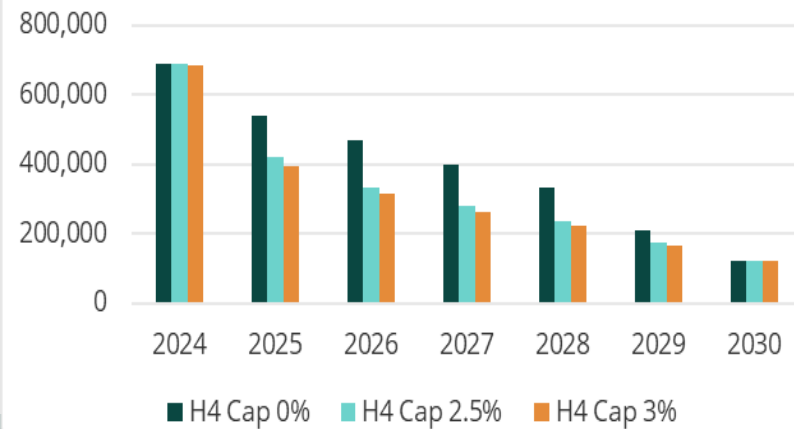
STRATEGIE H2



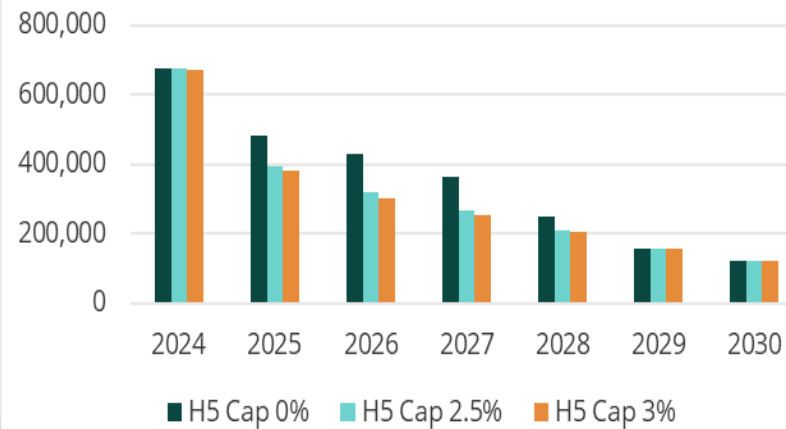
STRATEGIE H3



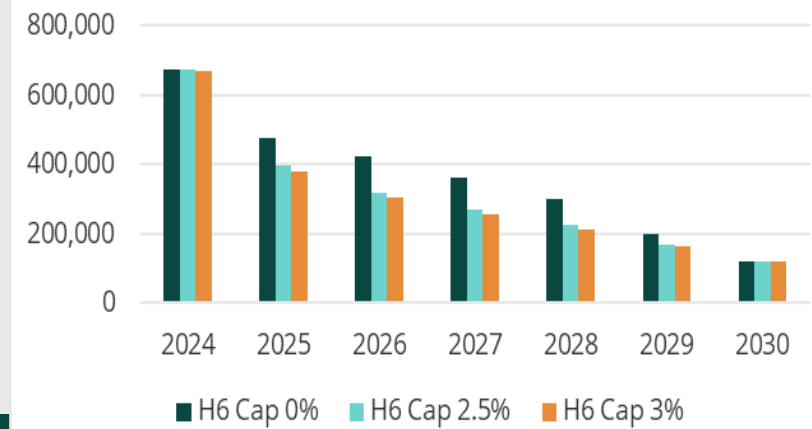
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

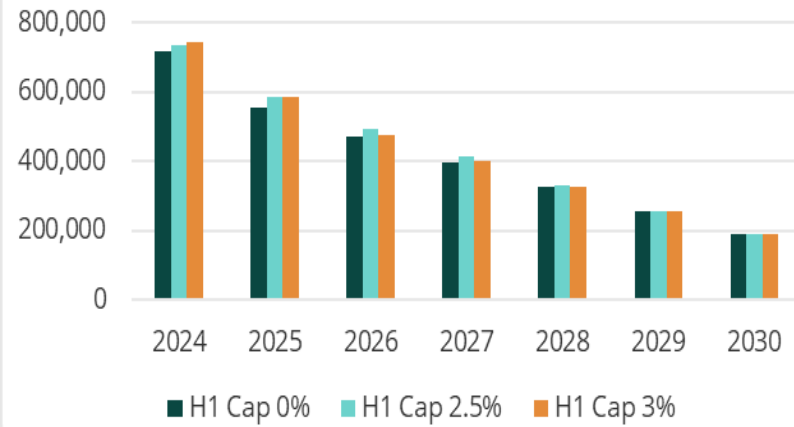


STRATEGIE H6

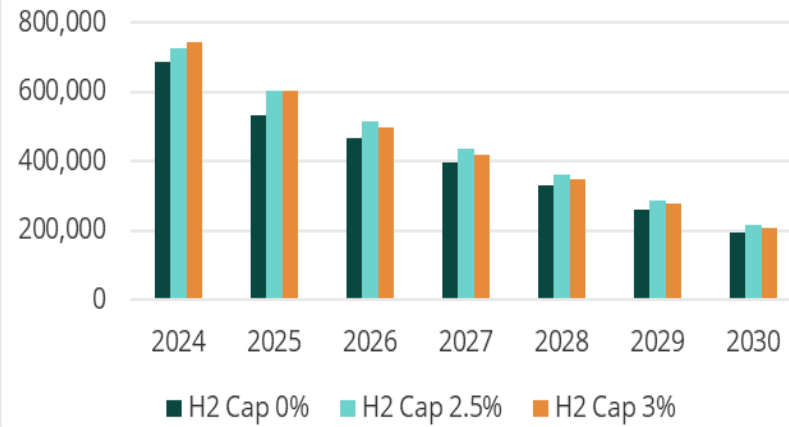


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

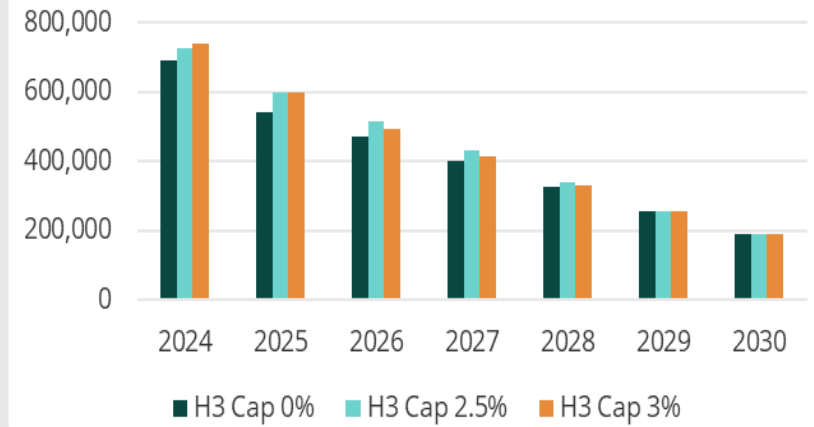
STRATEGIE H1



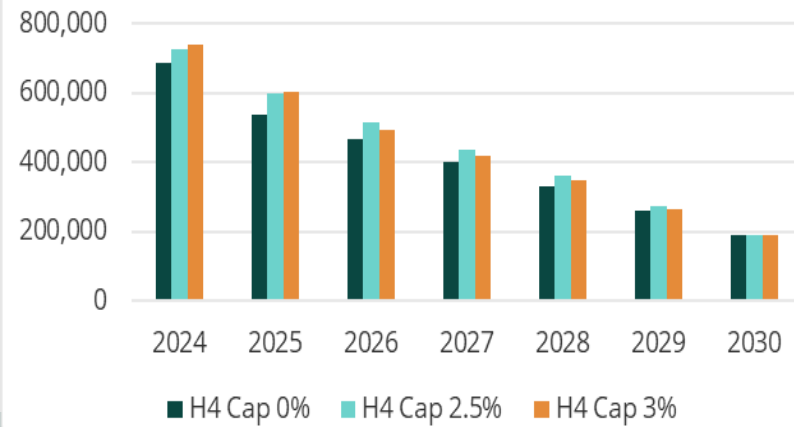
STRATEGIE H2



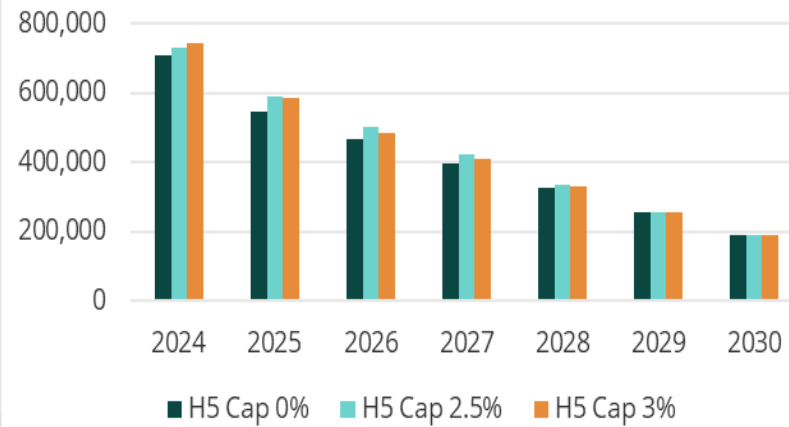
STRATEGIE H3



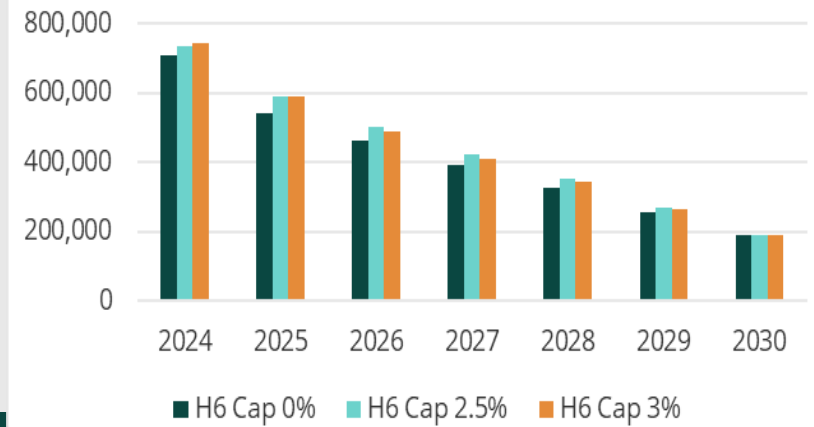
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

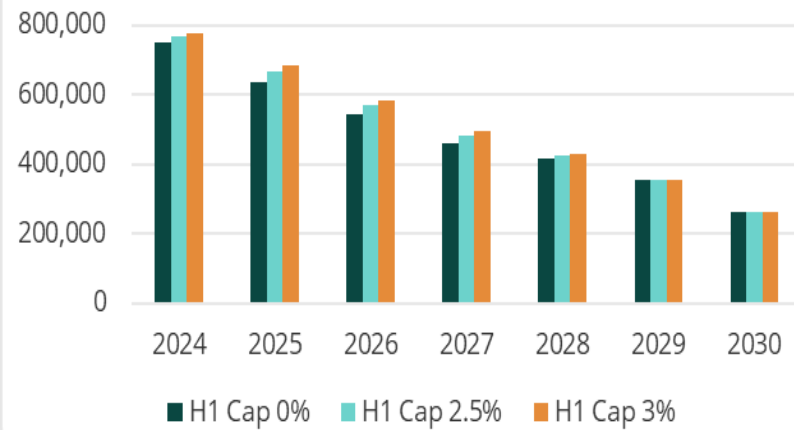


STRATEGIE H6

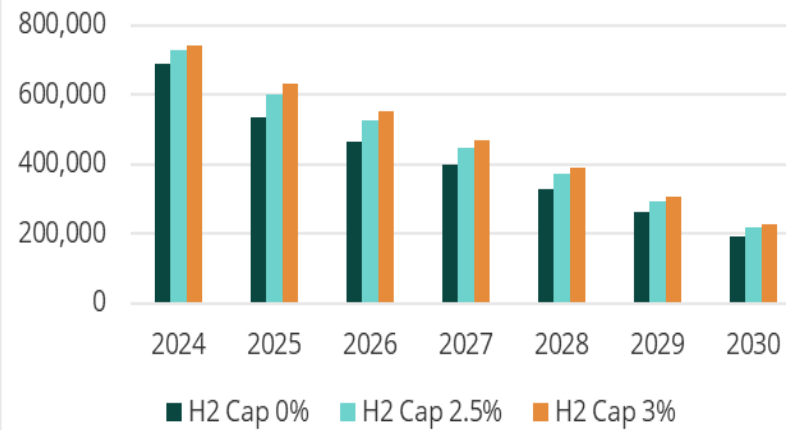


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

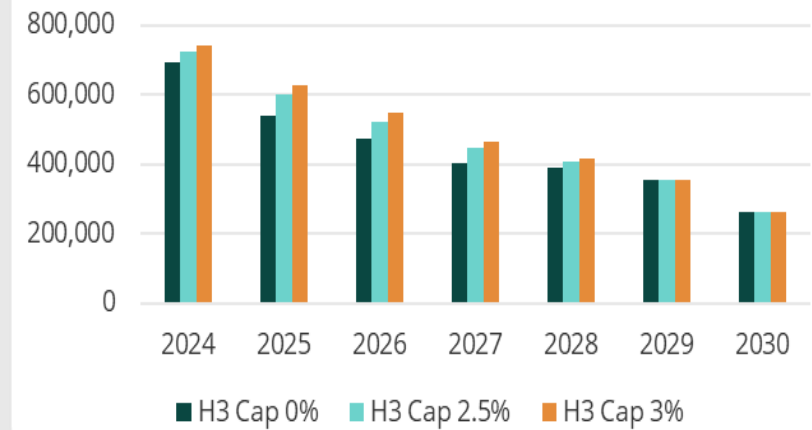
STRATEGIE H1



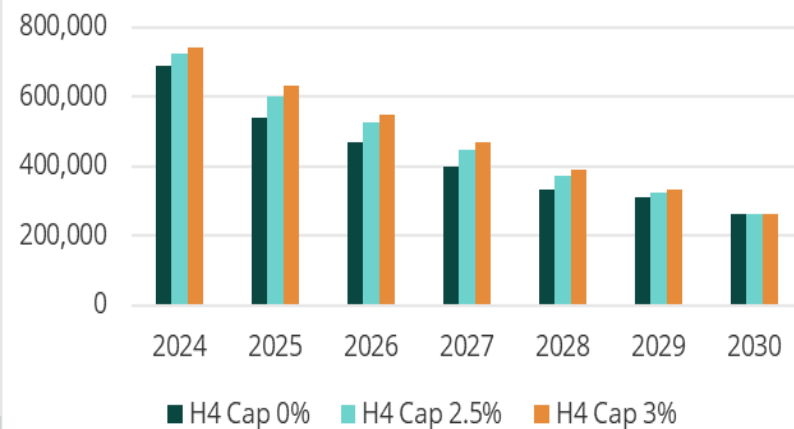
STRATEGIE H2



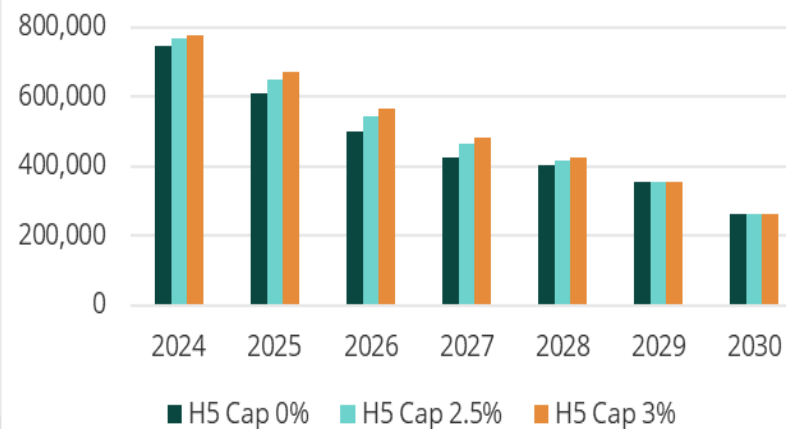
STRATEGIE H3



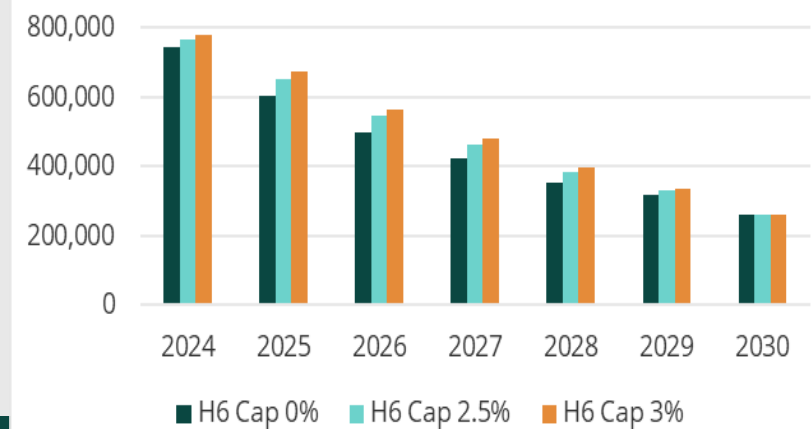
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

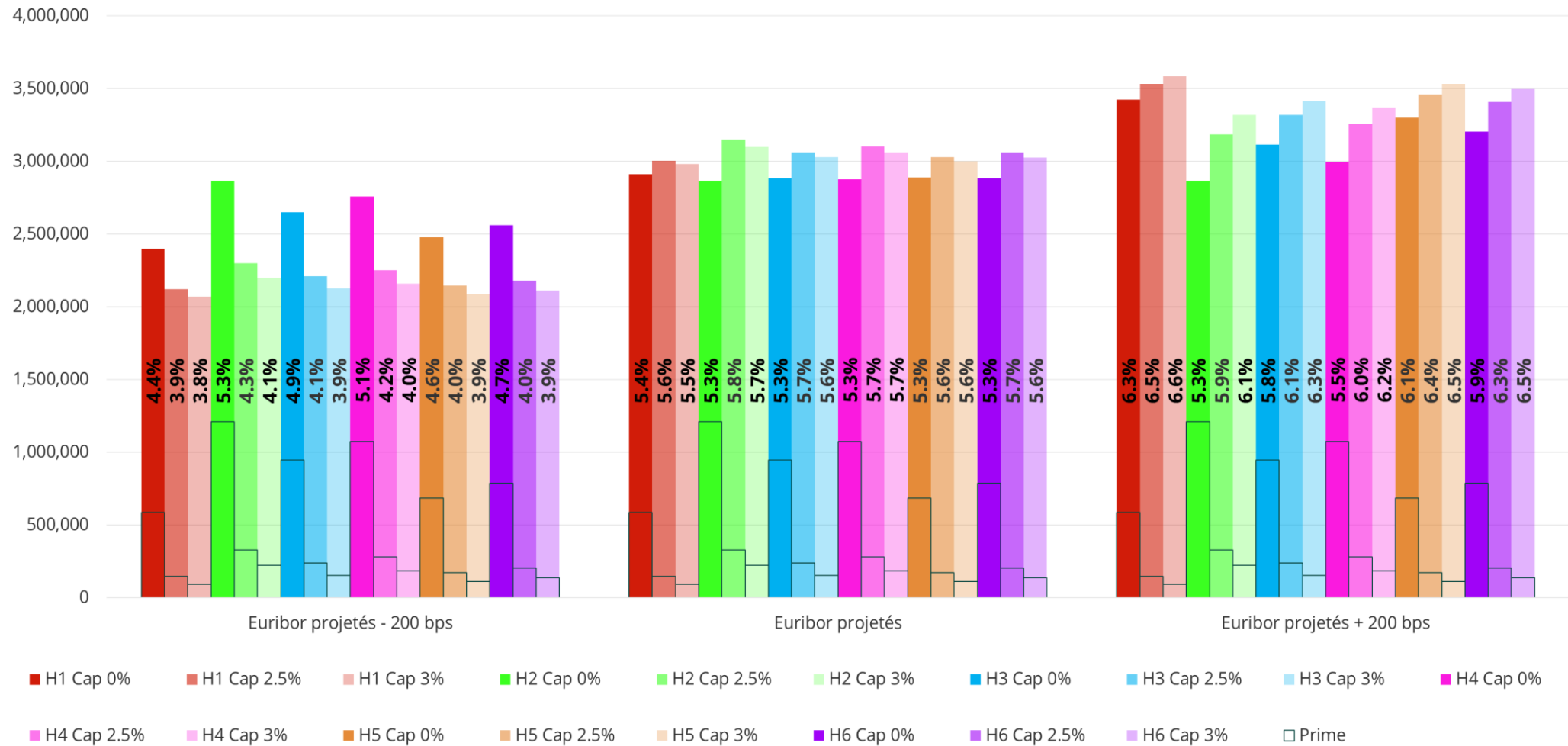


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 3%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2.5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2.5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	2,397,957	2,120,375	2,069,871	2,865,605	2,299,944	2,198,671	2,649,148	2,210,444	2,128,771
Euribor projetés	2,910,693	3,003,059	2,982,694	2,865,605	3,149,840	3,098,953	2,882,618	3,060,496	3,029,053
Euribor projetés + 200 bps	3,423,428	3,531,276	3,586,786	2,865,605	3,185,022	3,318,806	3,116,087	3,319,768	3,414,784
	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2.5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	2,756,853	2,252,544	2,161,171	2,476,728	2,146,175	2,088,271	2,560,732	2,178,475	2,113,171
Euribor projetés	2,877,591	3,102,596	3,061,453	2,888,540	3,028,000	3,001,094	2,882,358	3,060,300	3,025,994
Euribor projetés + 200 bps	2,998,328	3,255,824	3,369,323	3,300,352	3,460,454	3,533,795	3,203,985	3,407,919	3,496,406

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
19/12/2023	21/12/2023	21/03/2024	21/03/2024	0	8,190,000	0	3,510,000	11,700,000	
19/03/2024	21/03/2024	21/06/2024	21/06/2024	0	8,190,000	0	3,510,000	11,700,000	
19/06/2024	21/06/2024	23/09/2024	23/09/2024	0	8,190,000	0	3,510,000	11,700,000	60%
19/09/2024	23/09/2024	23/12/2024	23/12/2024	0	8,190,000	0	3,510,000	11,700,000	60%
19/12/2024	23/12/2024	21/03/2025	21/03/2025	1,365,000	6,825,000	0	3,510,000	10,335,000	60%
19/03/2025	21/03/2025	23/06/2025	23/06/2025	0	6,825,000	0	3,510,000	10,335,000	60%
19/06/2025	23/06/2025	22/09/2025	22/09/2025	0	6,825,000	0	3,510,000	10,335,000	60%
18/09/2025	22/09/2025	22/12/2025	22/12/2025	0	6,825,000	0	3,510,000	10,335,000	60%
18/12/2025	22/12/2025	23/03/2026	23/03/2026	1,365,000	5,460,000	0	3,510,000	8,970,000	60%
19/03/2026	23/03/2026	22/06/2026	22/06/2026	0	5,460,000	0	3,510,000	8,970,000	60%
18/06/2026	22/06/2026	21/09/2026	21/09/2026	0	5,460,000	0	3,510,000	8,970,000	60%
17/09/2026	21/09/2026	21/12/2026	21/12/2026	0	5,460,000	0	3,510,000	8,970,000	60%
17/12/2026	21/12/2026	22/03/2027	22/03/2027	1,365,000	4,095,000	0	3,510,000	7,605,000	60%
18/03/2027	22/03/2027	21/06/2027	21/06/2027	0	4,095,000	0	3,510,000	7,605,000	60%
17/06/2027	21/06/2027	21/09/2027	21/09/2027	0	4,095,000	0	3,510,000	7,605,000	60%
17/09/2027	21/09/2027	21/12/2027	21/12/2027	0	4,095,000	0	3,510,000	7,605,000	60%
17/12/2027	21/12/2027	21/03/2028	21/03/2028	1,365,000	2,730,000	0	3,510,000	6,240,000	60%
17/03/2028	21/03/2028	21/06/2028	21/06/2028	0	2,730,000	0	3,510,000	6,240,000	60%
19/06/2028	21/06/2028	21/09/2028	21/09/2028	0	2,730,000	0	3,510,000	6,240,000	
19/09/2028	21/09/2028	21/12/2028	21/12/2028	0	2,730,000	0	3,510,000	6,240,000	
19/12/2028	21/12/2028	21/03/2029	21/03/2029	1,365,000	1,365,000	0	3,510,000	4,875,000	
19/03/2029	21/03/2029	21/06/2029	21/06/2029	0	1,365,000	0	3,510,000	4,875,000	

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD		
19/06/2029	21/06/2029	21/09/2029	21/09/2029	0	1,365,000	0	3,510,000	4,875,000	
19/09/2029	21/09/2029	21/12/2029	21/12/2029	0	1,365,000	0	3,510,000	4,875,000	
19/12/2029	21/12/2029	21/03/2030	21/03/2030	1,365,000	0	0	3,510,000	3,510,000	
19/03/2030	21/03/2030	21/06/2030	21/06/2030	0	0	0	3,510,000	3,510,000	
19/06/2030	21/06/2030	23/09/2030	23/09/2030	0	0	0	3,510,000	3,510,000	
19/09/2030	23/09/2030	23/12/2030	23/12/2030	0	0	0	3,510,000	3,510,000	
19/12/2030	23/12/2030	21/03/2031	21/03/2031	0	0	3,510,000	0	0	
23/12/2030	21/03/2031	21/06/2031	21/06/2031	0	0	0	0	0	
21/03/2031	21/06/2031	21/09/2031	21/09/2031	0	0	0	0	0	
21/06/2031	21/09/2031	21/12/2031	21/12/2031	0	0	0	0	0	
21/09/2031	21/12/2031	21/03/2032	21/03/2032	0	0	0	0	0	
21/12/2031	21/03/2032	21/06/2032	21/06/2032	0	0	0	0	0	
21/03/2032	21/06/2032	21/09/2032	21/09/2032	0	0	0	0	0	
21/06/2032	21/09/2032	21/12/2032	21/12/2032	0	0	0	0	0	
21/09/2032	21/12/2032	21/03/2033	21/03/2033	0	0	0	0	0	
21/12/2032	21/03/2033	21/06/2033	21/06/2033	0	0	0	0	0	
21/03/2033	21/06/2033	21/09/2033	21/09/2033	0	0	0	0	0	
21/06/2033	21/09/2033	21/12/2033	21/12/2033	0	0	0	0	0	
21/09/2033	21/12/2033	21/03/2034	21/03/2034	0	0	0	0	0	
21/12/2033	21/03/2034	21/06/2034	21/06/2034	0	0	0	0	0	
21/03/2034	21/06/2034	21/09/2034	21/09/2034	0	0	0	0	0	
21/06/2034	21/09/2034	21/12/2034	21/12/2034	0	0	0	0	0	

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
19/12/2023	21/12/2023	21/03/2024	21/03/2024	0	0	0	0	0	0
19/03/2024	21/03/2024	21/06/2024	21/06/2024	0	0	0	0	0	0
19/06/2024	21/06/2024	23/09/2024	23/09/2024	7,020,000	11,700,000	11,700,000	11,700,000	7,020,000	7,020,000
19/09/2024	23/09/2024	23/12/2024	23/12/2024	7,020,000	11,700,000	11,700,000	11,700,000	7,020,000	7,020,000
19/12/2024	23/12/2024	21/03/2025	21/03/2025	6,201,000	10,335,000	10,335,000	10,335,000	6,201,000	6,201,000
19/03/2025	21/03/2025	23/06/2025	23/06/2025	6,201,000	10,335,000	10,335,000	10,335,000	6,201,000	6,201,000
19/06/2025	23/06/2025	22/09/2025	22/09/2025	6,201,000	10,335,000	10,335,000	10,335,000	8,268,000	8,268,000
18/09/2025	22/09/2025	22/12/2025	22/12/2025	6,201,000	10,335,000	10,335,000	10,335,000	8,268,000	8,268,000
18/12/2025	22/12/2025	23/03/2026	23/03/2026	5,382,000	8,970,000	8,970,000	8,970,000	7,176,000	7,176,000
19/03/2026	23/03/2026	22/06/2026	22/06/2026	5,382,000	8,970,000	8,970,000	8,970,000	7,176,000	7,176,000
18/06/2026	22/06/2026	21/09/2026	21/09/2026	5,382,000	8,970,000	8,970,000	8,970,000	7,176,000	7,176,000
17/09/2026	21/09/2026	21/12/2026	21/12/2026	5,382,000	8,970,000	8,970,000	8,970,000	7,176,000	7,176,000
17/12/2026	21/12/2026	22/03/2027	22/03/2027	4,563,000	7,605,000	7,605,000	7,605,000	6,084,000	6,084,000
18/03/2027	22/03/2027	21/06/2027	21/06/2027	4,563,000	7,605,000	7,605,000	7,605,000	6,084,000	6,084,000
17/06/2027	21/06/2027	21/09/2027	21/09/2027	4,563,000	7,605,000	7,605,000	7,605,000	6,084,000	6,084,000
17/09/2027	21/09/2027	21/12/2027	21/12/2027	4,563,000	7,605,000	7,605,000	7,605,000	6,084,000	6,084,000
17/12/2027	21/12/2027	21/03/2028	21/03/2028	3,744,000	6,240,000	6,240,000	6,240,000	4,992,000	4,992,000
17/03/2028	21/03/2028	21/06/2028	21/06/2028	3,744,000	6,240,000	6,240,000	6,240,000	4,992,000	4,992,000
19/06/2028	21/06/2028	21/09/2028	21/09/2028	0	6,240,000	0	6,240,000	0	4,992,000
19/09/2028	21/09/2028	21/12/2028	21/12/2028	0	6,240,000	0	6,240,000	0	4,992,000
19/12/2028	21/12/2028	21/03/2029	21/03/2029	0	4,875,000	0	4,875,000	0	3,900,000
19/03/2029	21/03/2029	21/06/2029	21/06/2029	0	4,875,000	0	4,875,000	0	3,900,000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
19/06/2029	21/06/2029	21/09/2029	21/09/2029	0	4,875,000	0	0	0	0
19/09/2029	21/09/2029	21/12/2029	21/12/2029	0	4,875,000	0	0	0	0
19/12/2029	21/12/2029	21/03/2030	21/03/2030	0	3,510,000	0	0	0	0
19/03/2030	21/03/2030	21/06/2030	21/06/2030	0	3,510,000	0	0	0	0
19/06/2030	21/06/2030	23/09/2030	23/09/2030	0	3,510,000	0	0	0	0
19/09/2030	23/09/2030	23/12/2030	23/12/2030	0	3,510,000	0	0	0	0
19/12/2030	23/12/2030	21/03/2031	21/03/2031	0	0	0	0	0	0
23/12/2030	21/03/2031	21/06/2031	21/06/2031	0	0	0	0	0	0
21/03/2031	21/06/2031	21/09/2031	21/09/2031	0	0	0	0	0	0
21/06/2031	21/09/2031	21/12/2031	21/12/2031	0	0	0	0	0	0
21/09/2031	21/12/2031	21/03/2032	21/03/2032	0	0	0	0	0	0
21/12/2031	21/03/2032	21/06/2032	21/06/2032	0	0	0	0	0	0
21/03/2032	21/06/2032	21/09/2032	21/09/2032	0	0	0	0	0	0
21/06/2032	21/09/2032	21/12/2032	21/12/2032	0	0	0	0	0	0
21/09/2032	21/12/2032	21/03/2033	21/03/2033	0	0	0	0	0	0
21/12/2032	21/03/2033	21/06/2033	21/06/2033	0	0	0	0	0	0
21/03/2033	21/06/2033	21/09/2033	21/09/2033	0	0	0	0	0	0
21/06/2033	21/09/2033	21/12/2033	21/12/2033	0	0	0	0	0	0
21/09/2033	21/12/2033	21/03/2034	21/03/2034	0	0	0	0	0	0
21/12/2033	21/03/2034	21/06/2034	21/06/2034	0	0	0	0	0	0
21/03/2034	21/06/2034	21/09/2034	21/09/2034	0	0	0	0	0	0
21/06/2034	21/09/2034	21/12/2034	21/12/2034	0	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

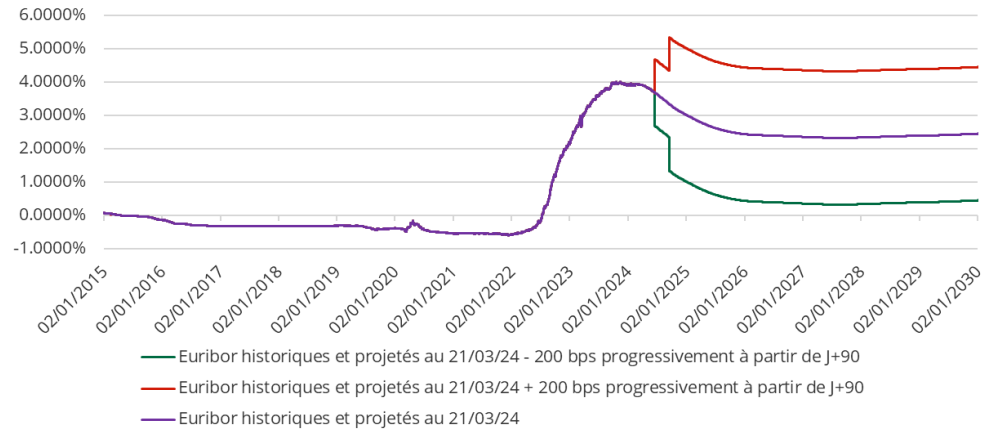
Organiser la transaction.

Annexes

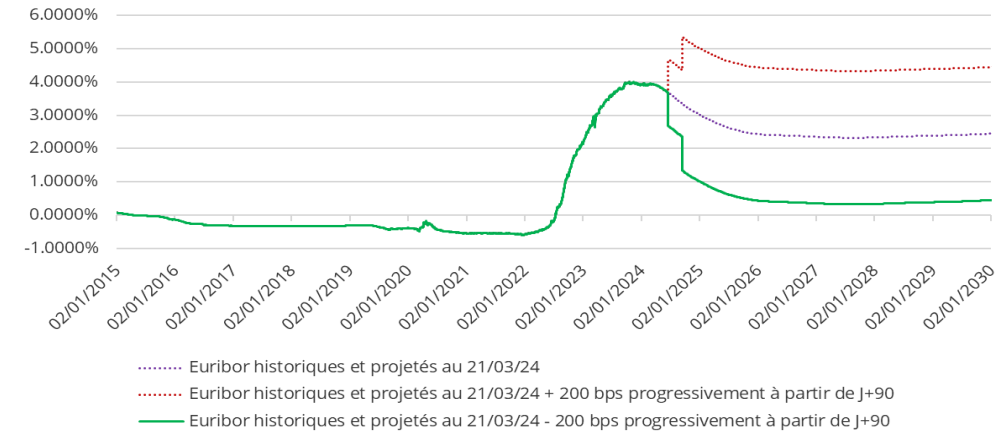
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

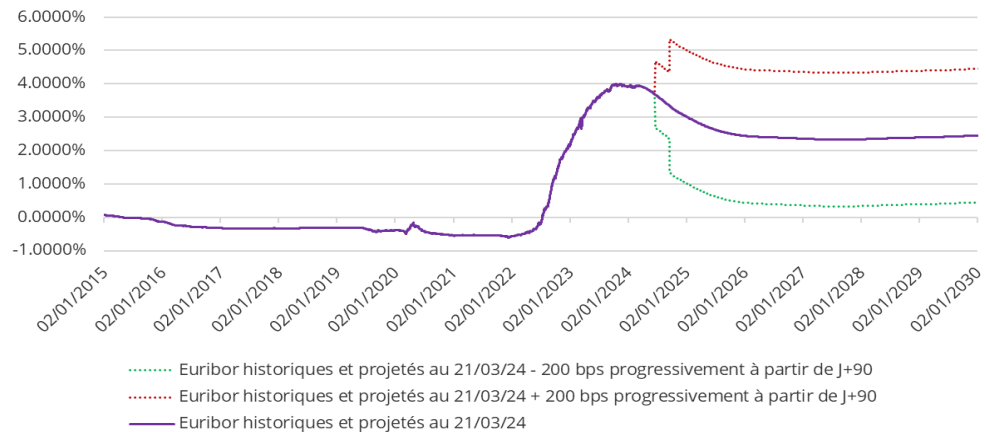
Trois scénarios d'Euribor



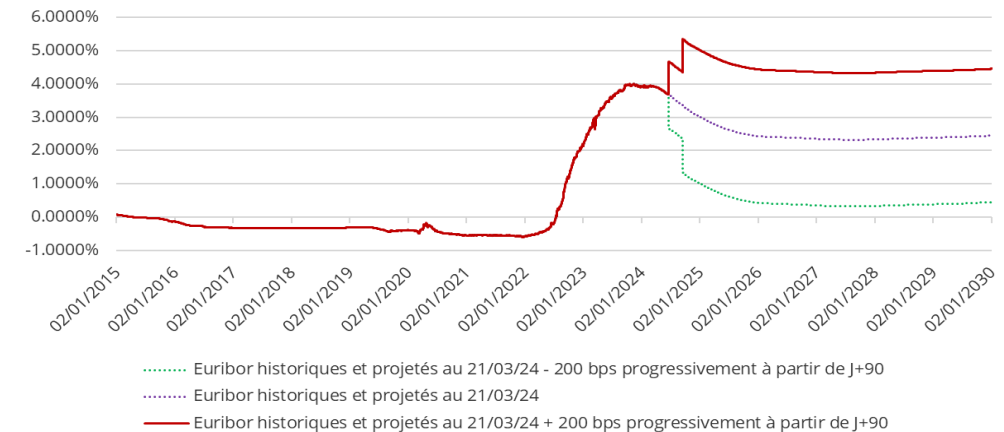
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

CONTRAT DE CREDITS SENIOR

en date du 21 décembre 2023

Prêt d'Acquisition : EUR 11.700.000

Crédit Capex Confirmé : EUR 2.700.000

Crédit Capex Non Confirmé : EUR 7.000.000

Entre

HOLDING APPERTON
en qualité d'Emprunteur

et

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE
en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

et

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE
en qualité de Coordinateur

et

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE
en qualité de Co-Arrangeurs

et

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE
SOCIETE GENERALE
en qualité de Prêteurs Senior Initiaux

« **Prêt d'Acquisition** » désigne le Prêt d'Acquisition à moyen terme d'un montant total en principal de EUR 11.700.000 (onze millions sept cent mille Euros), composé de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, devant être mis à la disposition de l'Emprunteur, sous forme d'un Tirage unique à la Date de Réalisation par les Prêteurs Senior Initiaux selon les termes et conditions du Contrat.

« **Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne la tranche amortissable du Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal de EUR 8.190.000 (huit millions cent quatre-vingt-dix mille Euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior Initiaux à la Date de Réalisation.

« **Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne la tranche in fine du Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal de EUR 3.510.000 (trois millions cinq cent dix mille Euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior Initiaux à la Date de Réalisation.

« **Crédit Capex Confirmé** » désigne l'ouverture de crédit confirmée à la Date de Signature d'un montant total maximum en principal de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille Euros), pouvant être mise à la disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs Senior concernés, selon les termes et conditions du Contrat, sous forme d'un ou plusieurs Tirages pendant les Périodes d'Utilisation, aux fins de financer ou refinancer, totalement ou partiellement, indirectement par l'intermédiaire d'une Avance Capex / Croissance Externe, des Investissements Autorisés ou des Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce compris le paiement des frais d'acquisition ainsi que le refinancement de l'endettement existant de la Cible Eligible concernée), dans chaque cas réalisé(e)s pendant les Périodes d'Utilisation, étant précisé que tout refinancement d'un Investissement Autorisé ou d'une Opération de Croissance Externe Autorisée doit intervenir dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la réalisation de l'Opération de Croissance Externe Autorisée concernée.

Clauses contractuelles

Remboursement

Remboursement de la Tranche A du Prêt d'Acquisition

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants en principal mis à sa disposition au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser en principal de la Tranche A du Prêt d'Acquisition (en EUR)
21 décembre 2024	EUR 1.365.000
21 décembre 2025	EUR 1.365.000
21 décembre 2026	EUR 1.365.000
21 décembre 2027	EUR 1.365.000
21 décembre 2028	EUR 1.365.000
21 décembre 2029	EUR 1.365.000

A la Date Finale de Remboursement de la Tranche A du Prêt d'Acquisition, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche A du Prêt d'Acquisition.

Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), l'Emprunteur remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition.

A la Date Finale de Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Prêt d'Acquisition.

« **Date Finale de Remboursement de la Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne le 21 décembre 2029.

« **Date Finale de Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne le 21 décembre 2030.

Clauses contractuelles

Intérêts

Taux d'intérêt applicable aux Crédits Senior

L'Emprunteur devra payer des intérêts en Euros sur l'Encours des Crédits Senior, à chaque Date de Paiement d'Intérêts, au taux annuel exprimé en pourcentage qui sera déterminé par l'Agent comme la somme :

- (i) de l'EURIBOR applicable en fonction de la Période d'Intérêts concernée ; et
- (ii) de la Marge Applicable concernée,

étant précisé que les intérêts seront calculés en application de la formule suivante :

$$I = [E \times (\text{indice de référence concerné} + \text{Marge Applicable}) \times J/360]$$

dans laquelle :

l'indice de référence est l'EURIBOR applicable,

I = montant des intérêts pour la Période d'Intérêts considérée,

E = encours de la Tranche concernée ou du Crédit Senior concerné,

J = nombre exact de jours dans la Période d'Intérêts considérée (du premier jour inclus au dernier jour exclu).

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits Senior :

- (i) le Taux Ecran EURIBOR applicable ;
- (ii) si aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran EURIBOR Interpolé ; ou
- (iii) si,
 - (a) aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et
 - (b) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran EURIBOR Interpolé ;

la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième décimale supérieure) des taux communiqués à l'Agent à sa demande par les Banques de Référence, ou par au moins deux d'entre elles, comme étant ceux offerts aux banques de premier rang au sein de la zone euro au Jour de Cotation pour des dépôts en euros d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts concernée,

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior

Chaque Période d'Intérêts applicable à chaque Tranche du Prêt d'Acquisition et aux Crédits Capex aura une durée de trois (3) mois (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par l'Emprunteur en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior.

Il est précisé que :

- (i) en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition :
 - (a) toutes les Périodes d'Intérêts de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de la Tranche B du Prêt d'Acquisition auront la même durée et concorderont ; et
 - (b) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition se terminera à la Date Finale de Remboursement de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition se terminera à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B du Prêt d'Acquisition ;
- (ii) en ce qui concerne chaque Crédit Capex :
 - (a) pendant les Périodes d'Utilisation, la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours applicable à tout Tirage au titre d'un Crédit Capex correspondra au 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre de chaque année civile, étant précisé que la première Période d'Intérêts applicable à tout Tirage au titre d'un Crédit Capex prendra fin à celle des dates susvisées qui est la plus proche de la Date de Tirage du Tirage concerné sauf dans l'hypothèse où le Tirage considéré serait effectué à une date tombant moins de quinze (15) jours calendaires avant l'une des dates susvisées, auquel cas la première Période d'Intérêts courra jusqu'à la deuxième date susvisée suivante ;

Clauses contractuelles

Intérêts

« **Marges Applicables** » désigne, ensemble, la Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition, la Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition, la Marge Applicable au Crédit Capex Confirmé et la Marge Applicable au Crédit Capex Non Confirmé, et « **Marge Applicable** » désigne l'une quelconque ou chacune d'entre elles, selon le contexte, étant précisé, en tant que de besoin, que toute référence au terme « Marges Applicables » dans les Documents de Financement Senior devra s'entendre comme une référence à la Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition, la Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition et la Marge Applicable au Crédit Capex Confirmé uniquement, tant que la première Confirmation au titre du Crédit Capex Non Confirmé n'a pas été obtenue conformément aux stipulations de l'article 2.3.1 (Confirmation du Crédit Capex Non Confirmé).

« **Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A du Prêt d'Acquisition, soit à la Date de Réalisation, le taux de 2,40% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables aux Crédits Confirmés).

« **Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B du Prêt d'Acquisition, soit à la Date de Réalisation, le taux de 2,90% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables aux Crédits Confirmés).

« **Marge Applicable au Crédit Capex Non Confirmé** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Capex Non Confirmé (s'il est confirmé), telle qu'elle devra être agréée aux termes du premier Acte de Confirmation du Crédit Capex Non Confirmé et selon les modalités fixées par l'article 2.3.1(iv), étant précisé que ladite marge (i) ne pourra être supérieure de plus de 2,00% (deux pour cent) à la Marge Applicable au Crédit Capex Confirmé en vigueur à la première Date de Confirmation et (ii) ne pourra pas être inférieure à la Marge Applicable au Crédit Capex Confirmé en vigueur à la première Date de Confirmation.

Ratio R1	Marge Applicable à la Tranche A du Prêt d'Acquisition / Marge Applicable au Crédit Capex Confirmé	Marge Applicable à la Tranche B du Prêt d'Acquisition
Ratio R1 > 4,00x	2,60% l'an	3,10% l'an
3,00x < Ratio R1 ≤ 4,00x	2,40% l'an	2,90% l'an
2,00x < Ratio R1 ≤ 3,00x	2,20% l'an	2,70% l'an
Ratio R1 ≤ 2,00x	2,00% l'an	2,50% l'an

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Contrats de Couverture

- (i) L'Emprunteur s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 60% (soixante pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt d'Acquisition couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une durée d'au moins quatre (4) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

« **Banque de Couverture** » désigne le ou les établissements de crédit avec lequel seront conclus des Contrats de Couverture, étant précisé que dans l'hypothèse où la Banque de Couverture ne serait pas un Prêteur Senior ou un Affilié d'un Prêteur Senior, alors elle ne bénéficiera pas des Sûretés et si une Banque de Couverture cesse d'être un Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (i) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) d'un défaut de paiement, d'un cas de défaut ou cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination) au titre de tout Endettement de l'Emprunteur ou de l'une de ses Filiales (autre que les Crédits Senior) ;
- (ii) un Endettement de l'Emprunteur (autre que les Crédits Senior) ou d'un autre membre du Groupe est déclaré exigible par anticipation, devient exigible par anticipation, est suspendu ou est résilié ;
- (iii) l'Emprunteur ou un membre du Groupe :
 - (a) n'effectue pas à bonne date (après expiration de tout délai de grâce applicable ou des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) le paiement de toutes sommes exigibles de quelque nature que ce soit (à l'exception de tout Endettement ou dette financière) ; ou
 - (b) n'honore pas promptement une garantie lorsque cette garantie est appelée, si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe des non-paiements visés au paragraphe (a) ci-dessus et/ou des garanties non-honorées visés au paragraphe (b) ci-dessus est égal à ou devient supérieur à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros) ou son équivalent en toute devise, à moins dans tous les cas, que l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné n'ait contesté, dans les délais légaux ou contractuels, de bonne foi l'exigibilité de ce paiement selon des procédures appropriées et sur la base d'arguments juridiques sérieux et non-dilatoires et qu'un délai de paiement ait été accordé et pour autant que l'Agent ait reçu justification de ces éléments ;
- (iv) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Dettes Subordonnées Complémentaires ;
- (v) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Obligations Mezzanine ;

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

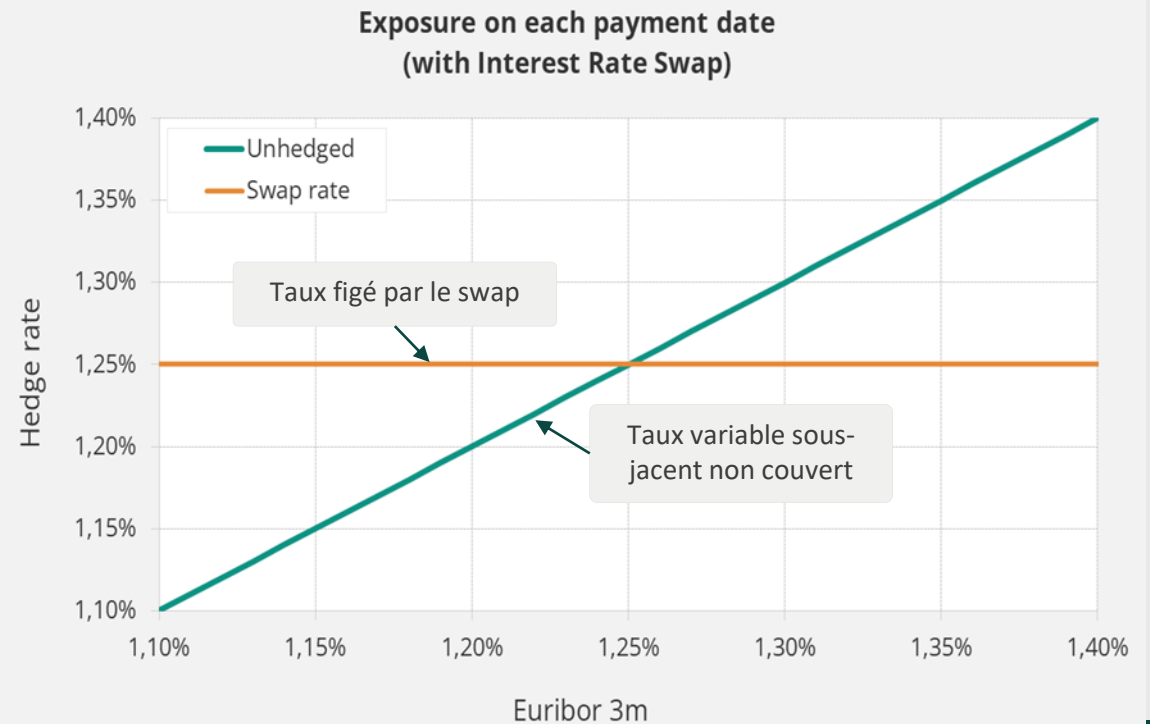
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

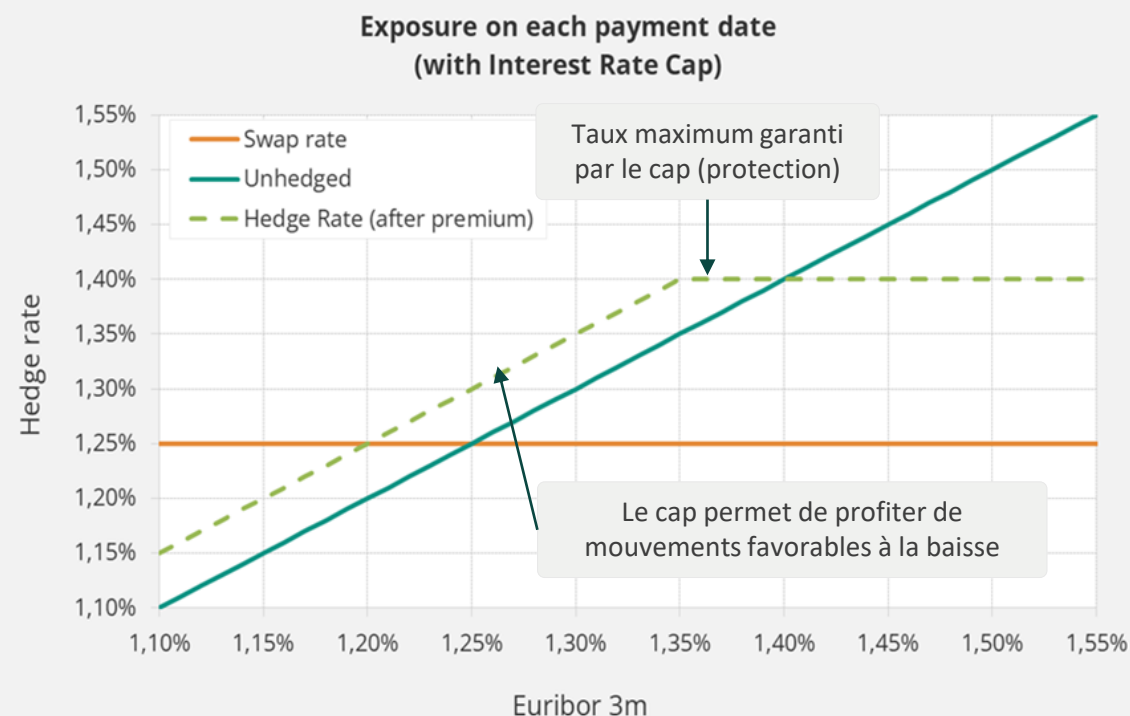
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

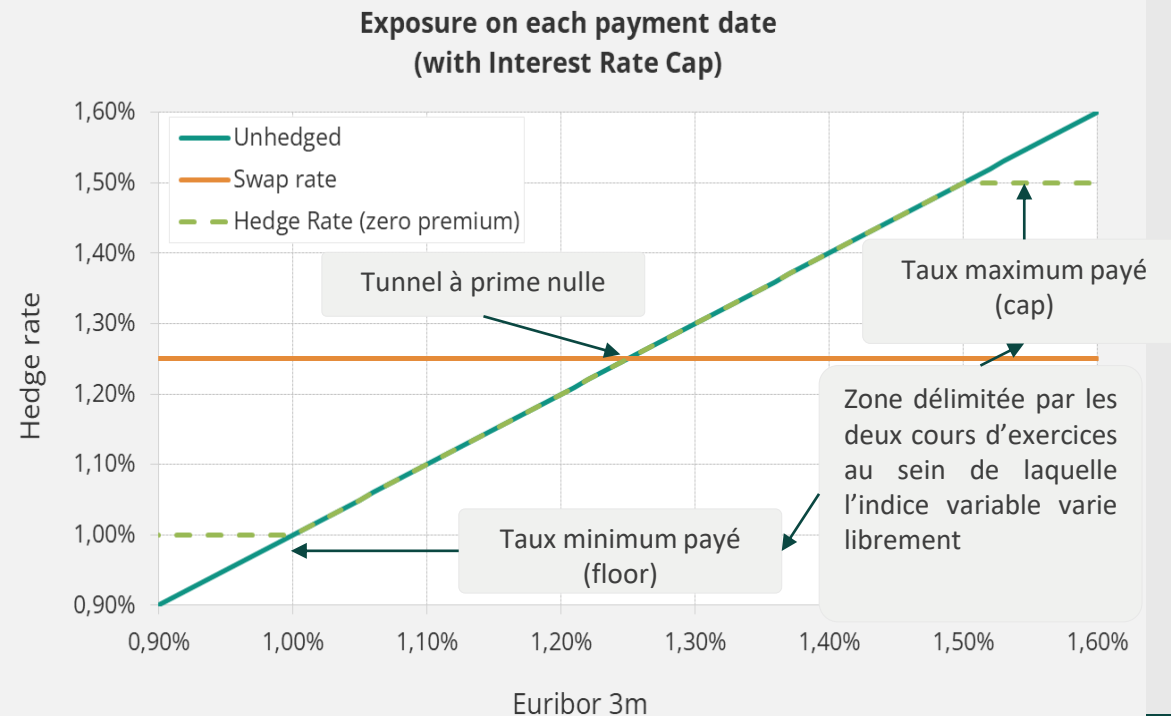
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

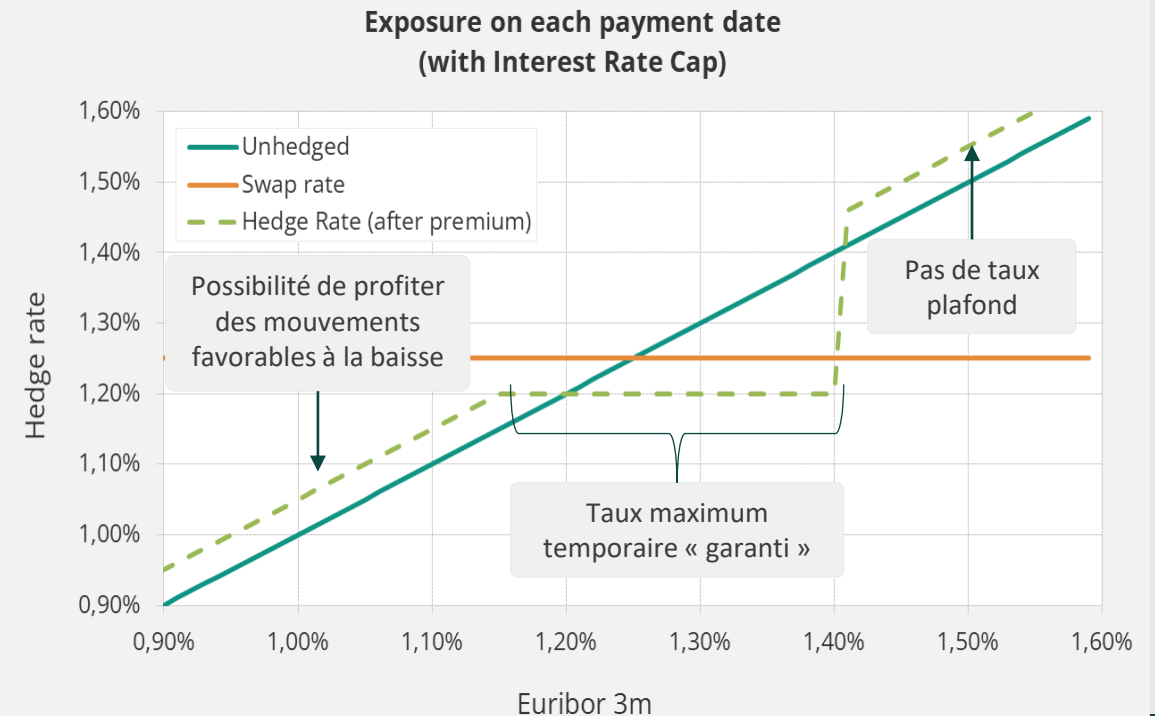
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

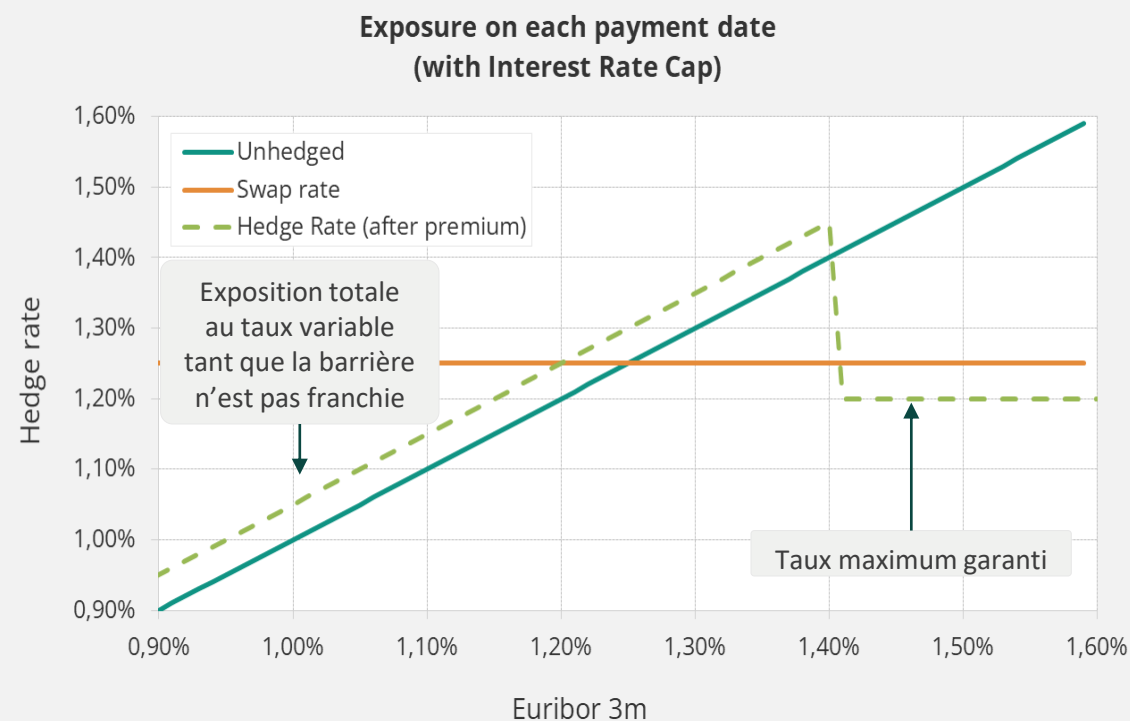
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

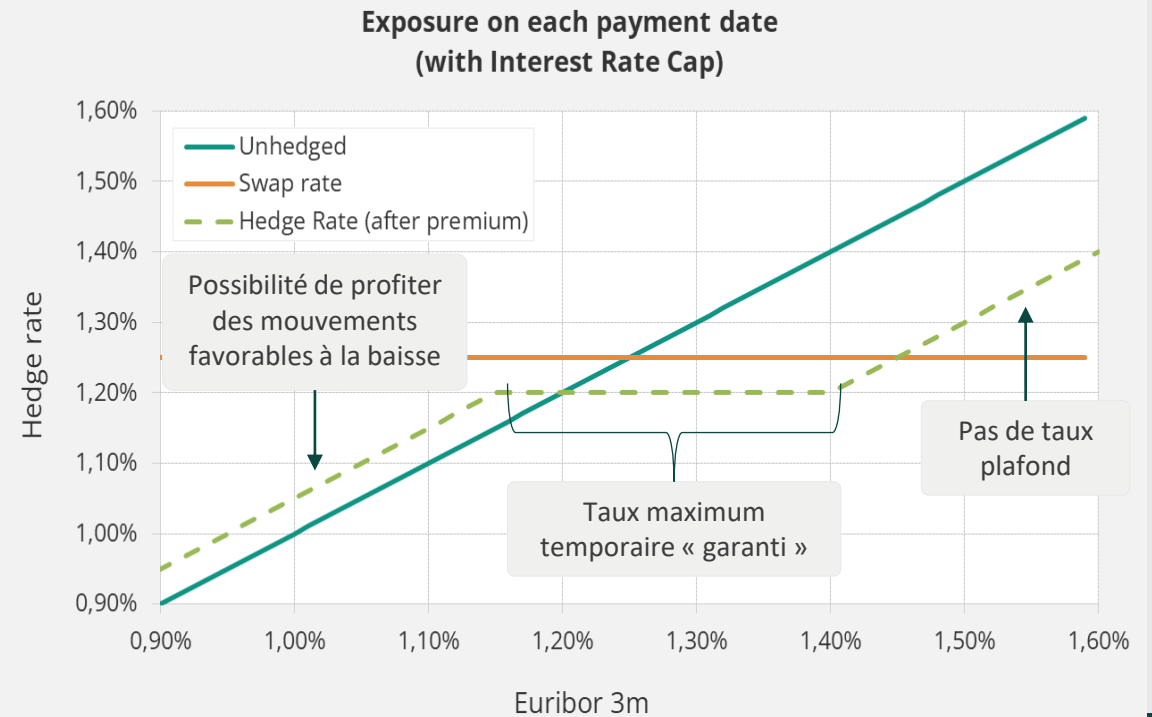
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



APPERTON